

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 4 mai 2015 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD
LE MAIRE-SUPLÉANT : M. MARC-ANTOINE FORTIN
LES CONSEILLERS : M. YVAN THÉRIAULT
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER
M. BERTHOLD TREMBLAY
M. MAGELLA DUCHESNE
M. DOMINIQUE CÔTÉ

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et Secrétaire-trésorière.

1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire déclare la séance ouverte.

2.- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

80.05.15 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu unanimement d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la Directrice générale.

3.- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 7 AVRIL 2015

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du mardi 7 avril 2015.

81.05.15 Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérier, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le mardi 7 avril 2015 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.- CORRESPONDANCE

- Une lettre de Louise Côté, maîtresse formatrice autorisée de Parent-guide, Parent-complice, reçue le 7 avril 2015. Elle nous remercie pour notre participation à cette formation et nous fait part de son intention de renouveler l'an prochain.

- Une lettre de Guy Ouellet, directeur général de la RMR, reçue le 20 avril 2015, faisant état de la reprise des travaux au LET d'Hébertville-Station.

- Un courriel de la Régie de l'Énergie, reçu le 20 avril 2015, accusant réception de notre résolution en lien avec l'installation de compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec Distribution.

- Un courriel du Bureau du député de Roberval et premier ministre, responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Monsieur Philippe Couillard, reçu le 30 avril 2015, accusant réception de notre résolution en lien avec l'installation de compteurs de nouvelle génération d'Hydro-Québec Distribution.

5.- ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 6 AVRIL 2015 AU 1^{ER} MAI 2015

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER :	95 858.27 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	128 411.17

SECTION RÈGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER :	16 784.99
COMPTES DÉJÀ PAYÉS :	_____

82.05.15 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 6 avril 2015 au 1^{er} mai 2015, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire-trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 15997; 16021 à 16036; 16109 à 16131; 16133 à 16143; 16145 à 16153; et 16155; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 4^{ème} JOUR DU MOIS DE MAI 2015

La Secrétaire-trésorière

Rachel Bourget

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDE DE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LA MAI-GA VENTE DE GARAGE

83.05.15

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures jusqu'à concurrence d'un montant de 2 203.89 \$ conformément à la liste déposée par le comité organisateur de la Mai-ga vente de garage 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.- DEMANDE À GREENPEACE - IMPACTS DES ACTIONS PRISES À L'ENCONTRE D'ENTREPRISES DE PRODUCTION

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Bruno désire devenir membre d'Alliance Forêt Boréale;

CONSIDÉRANT la prise de position par de nombreux élus et parties prenantes dans le litige entre Greenpeace, la compagnie forestière Produits Forestiers Résolu et des effets sur les acteurs des régions et les collectivités forestières;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno et d'autres municipalités soutiennent qu'il est important de signifier à Greenpeace les effets de leurs actions sur la durabilité des générations présentes et futures;

CONSIDÉRANT que l'industrie forestière, dont Produits Forestiers Résolu, tout comme toutes les entreprises forestières québécoises, doivent respecter des normes gouvernementales et environnementales très strictes et obligatoires;

CONSIDÉRANT que la ressource forestière est exploitée et gérée dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT que l'aménagement durable des forêts vise à maintenir ou à améliorer la santé à long terme des écosystèmes forestiers afin d'offrir aux générations d'aujourd'hui et de demain les avantages environnementaux, économiques et sociaux que procurent ces écosystèmes;

- CONSIDÉRANT** que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec apporte un soin jaloux à l'évaluation de la performance forestière et environnementale et que l'accès à la matière ligneuse en forêt publique est un privilège accordé à un nombre restreint d'organismes, d'entreprises forestières et d'usines de transformation du bois;
- CONSIDÉRANT** que ceux qui jouissent de ce privilège doivent s'acquitter de certaines obligations notamment celles de s'assurer que la récolte des bois respecte les indicateurs de performance établis par ce dernier;
- CONSIDÉRANT** que le Ministère a mis en place un outil précieux pour la mise en œuvre du nouveau régime forestier soit, un système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts;
- CONSIDÉRANT** que ce système permet de réduire les impacts de ces activités d'aménagement forestier sur l'environnement par la mise en place, dans toutes les régions du Québec, de mécanismes de gestion rigoureux;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2005, le Ministère a adopté onze Objectifs de Protection et de Mise en Valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier qui ont été intégrés aux plans généraux d'aménagement forestier de 2008-2013. Chaque unité d'aménagement forestier a des objectifs qui devaient être atteints par la réalisation d'activités d'aménagement forestier;
- CONSIDÉRANT** que le Ministère a étudié ces activités dans le but de vérifier si les modifications avaient des effets néfastes sur l'environnement forestier;
- CONSIDÉRANT** que, par sa réglementation, le Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs s'est employé à trouver les moyens pour y remédier;
- CONSIDÉRANT** que le gouvernement a adopté une politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier;
- CONSIDÉRANT** que cette politique encadre la tenue des consultations publiques que le ministre des Ressources naturelles tient auprès de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que la forêt, au Québec tout comme ailleurs, contribue largement à l'économie, à la vie sociale et à des mesures de conservation et de protection de la planète;

CONSIDÉRANT que, dans l'ensemble des régions au Québec, la forêt, c'est le pain et le beurre des citoyens qui l'habitent et que nous en prenons un soin jaloux, pour les générations futures;

CONSIDÉRANT que l'industrie forestière, dont Produits forestiers Résolu, est également coincée dans un litige portant sur les autorisations requises auprès des peuples autochtones et sur la préservation d'une aire protégée pour le caribou forestier, alors que ces dossiers relèvent d'instances gouvernementales;

84.05.15

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Greenpeace évalue dorénavant les impacts de leurs actions sur les travailleurs, leurs familles et les régions, dans leur campagne de boycottage de produits provenant de la transformation par les industriels forestiers du Québec de la matière ligneuse et de la forêt.

Que Greenpeace trouve des solutions par des pourparlers afin de mettre un terme aux effets désastreux sur l'économie de plusieurs régions du Québec, dans leur litige envers cette industrie.

Qu' une copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Nicolas Mainville, directeur pour Greenpeace Québec;
- M. Richard Garneau, président et chef de la direction Produits Forestiers Résolu
- M. Philippe Couillard, député du comté Roberval et Premier ministre du Québec;
- Mme Stéphanie Vallée, ministre responsable de la Condition féminine, ministre responsable de la région de l'Outaouais;
- M. Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- M. Jacques Daoust, ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- M. David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- M. Stéphane Bédard, Chef de l'opposition officielle;
- M. François Legault, Chef du deuxième groupe d'opposition;
- MRC Domaine-du-Roy;
- MRC Maria-Chapdelaine;
- MRC de Lac-St-Jean-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8.- AUTORISATION DE FERMETURE DE LA RUE MARTEL
LORS DE L'EXPOSITION D'AUTOS MOTOS LE 4 JUILLET
2015**

CONSIDÉRANT que les entreprises S.O.S. Béton et le Star Bar organisent une *Exposition autos motos* dans le cadre d'une "Journée Garage" qui se tiendra le 4 juillet prochain (remis au 5 juillet en cas de pluie);

CONSIDÉRANT le grand nombre d'exposants et de visiteurs sur la rue Martel lors de l'événement.

POUR CES MOTIFS,

85.05.14 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la fermeture de la rue Martel pour la journée du 4 juillet 2015 (en cas de pluie le 5 juillet) dans le cadre de la *Journée Garage* organisée par S.O.S. Béton et le Star Bar.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.- EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU la recommandation du Comité des relations de travail (CRT);

ATTENDU le constat que la municipalité ne détient aucune ressource substitut afin de combler des remplacements nécessaires en cas d'absence du personnel affecté notamment à l'aqueduc et l'égout, à l'urbaniste, à la réception du bureau et au besoin des travaux publics;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'assurer la pérennité des services municipaux;

86.05.15 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Dominique Côté et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'APPROUVER l'embauche de madame Chantale Saint-Pierre à titre de substitut à l'urbanisme, à la réception des bureaux, aux travaux publics et à l'aqueduc et égout.

D'AUTORISER que celle-ci suive la formation OTUND qui se tiendra à Saint-Bruno au cours du mois de mai.

QUE cette résolution soit adoptée séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.- INSPECTRICE ADJOINTE À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer une responsable adjointe à l'émission des permis, inspectrice municipale adjointe, selon les dispositions de l'article 166 du Code municipal afin d'aider le responsable de l'émission des permis et certificats dans l'exécution de ses fonctions et remplacement lors des vacances;

PAR CONSÉQUENT,

87.05.15

Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer Chantale Saint-Pierre inspectrice municipale adjointe autorisée à l'émission des permis et certificats, (A-19-1, art. 119, par. 7 et art. 63, al.2) fonctionnaire responsable (Q-2, r.8, art 88), (Q-2, r.22) ainsi que (Q-2, r 1.3, art. 3) et conciliateur arbitre (LCM, art. 35).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- MANDAT POUR LE PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé l'exercice de l'équité salariale en novembre 2010;

ATTENDU QUE l'exercice de maintien doit être évalué tous les 5 ans à partir de la date où a eu lieu le dernier exercice;

ATTENDU QUE, pour la Municipalité de Saint-Bruno, l'exercice doit être réalisé avant le 10 novembre 2015;

88.05.15

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat est par la présente donné à la firme Michel Larouche Consultant RH inc. pour la réalisation du maintien de l'équité salariale pour un montant forfaitaire de 1 500 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.- MANDAT POUR LE PLAN D'INTERVENTION
AUSCULTATION DE CHAUSSÉE

ATTENDU QUE les firmes LVM à 9 800 \$/41,8 km et Trifide à 9 710 \$/50 km, ont déposé des propositions de services pour la réalisation d'auscultation de chaussée dans le cadre d'acquisition de connaissance reconnue au programme de la taxe d'accise sur l'essence;

ATTENDU QUE le travail réalisé par Trifide peut permettre l'acquisition des images géoréférencées sur 50 kilomètres des rues sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

89.05.15 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat est par la présente donné à la firme Trifide pour auscultation de la chaussée à partir d'images terrestres géoréférencées, tel que la proposition déposée à 9 710 \$ plus taxes en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- MANDAT POUR LA RÉVISION DES ENTENTES
INDUSTRIELLES

ATTENDU QUE la firme Aquatech a déposé une proposition pour de l'assistance à la révision des ententes industrielles à renouveler dont Fromagerie Saint-Laurent (FSL) et Usine de congélation Saint-Bruno (UCSB);

90.05.15 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat est par la présente donné à la firme Aquatech pour la révision des ententes industrielles, tel que la proposition déposée à 9 840 \$ plus les taxes en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- ENTRETIEN DU RÉSEAU COMMUN D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser l'entente intermunicipale d'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU que chacune des parties à l'entente devra mettre à niveau ses stations à la satisfaction de l'opérateur de Saint-Bruno;

ATTENDU que l'entretien des bâtiments, électricité, demeurera sous la responsabilité de chacune des municipalités;

PAR CONSÉQUENT,

91.05.15 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la mécanique de procédé, compteur, système de chloration, etc., pour les postes de Saint-Bruno, Hébertville-Station, Larouche et Marc Fortin seront dorénavant de responsabilité commune.

Que ladite responsabilité est limitative aux équipements d'alimentation en eau potable (non inclus les bâtiments, l'électricité, etc.)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15.- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ INTERMUNICIPAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU' un comité intermunicipal de suivi du projet commun d'approvisionnement en eau potable, tel que stipulé à l'article 3 du protocole d'entente intermunicipale relativement à l'approvisionnement en eau potable, doit être formé;

92.05.15 Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur le maire Réjean Bouchard soit mandaté afin de siéger au sein du Comité intermunicipal de suivi du projet commun d'approvisionnement en eau potable.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.- DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ. RE: PIERRE-PAUL BOUCHARD & REINE TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation vise à permettre la construction de deux terrains résidentiels en bordure d'une route intermunicipale desservie par l'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE cette demande représente un moyen d'occuper un terrain demeuré vacant depuis 1965 avec le déplacement de la route;

CONSIDÉRANT QUE, pour déposer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la municipalité de Saint-Bruno doit formuler une recommandation conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sur le site visé par la demande sont conformes au règlement de zonage n° 274-06, notamment en considérant le règlement de modification n° 344-14;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des lots avoisinants ne sera nullement altéré par la réalisation du projet visé par la demande puisque l'emplacement est ceinturé de contraintes majeures pour l'agriculture (cours d'eau, pentes fortes et route) et que la demande ne soustrait en rien un espace de culture de la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE le site visé par la demande est attenant à une route où l'on retrouve divers usages non agricoles et même un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement d'une route sur le site visé par la demande n'aura aucun effet sur l'application des lois et règlements sur les établissements de production animale. Plus de 250 mètres séparent le site visé par la demande d'un établissement d'élevage;

CONSIDÉRANT QUE le critère de site alternatif de moindre impact ne peut s'appliquer, dans ce cas particulier, puisqu'il s'agit de reconstruire un emplacement déjà morcelé et qui a déjà fait l'objet d'une utilisation résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée n'affectera pas l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles, puisque l'emplacement visé ne représente aucun enjeu pour le développement d'une quelconque exploitation agricole;

POUR CES MOTIFS,

93.05.15 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder l'autorisation adressée par les propriétaires Pierre-Paul Bouchard et Reine Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.- DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2012-2013-2014 DE LA RÉGIE INCENDIE DU SECTEUR SUD

94.05.15 Il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activité 2012-2013-2014 de la Régie incendie du Secteur sud (RISISS). Ce rapport est disponible pour consultation au bureau municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18.- DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 31 MARS 2015

95.05.14 Il est proposé par M. Dominique Côté, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport trimestriel au 31 mars 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS

A) TRAVAUX PUBLICS

Monsieur le conseiller Dominique Côté donne son rapport sur les travaux publics.

B) LOISIRS ET CULTURE

Monsieur le conseiller Marc-Antoine Fortin fait rapport des activités loisirs et celles de l'aréna.

Monsieur le conseiller Magella Duchesne donne un rapport concernant la bibliothèque et mentionne que l'assemblée générale annuelle du CRSBP se tiendra le 29 mai prochain.

C) SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur le conseiller Berthold Tremblay donne des informations concernant la Régie intermunicipale en sécurité incendie Secteur Sud.

D) URBANISME

Monsieur le conseiller Magella Duchesne nous informe que le CCU a reçu plus de sept (7) demandes de dérogations mineures.

20.- AUTRES SUJETS

A) Demande au conseiller Berthold Tremblay

Une demande a été faite au conseiller Berthold Tremblay concernant l'état de certains terrains qu'il faudrait remettre en état ce printemps. Une vérification sera faite spécifiquement au 299 Saint-Alphonse ainsi qu'au 342 des Prés par les travaux publics.

21.- PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Une question est posée à savoir si les procès-verbaux sont mis en ligne sur notre site Internet.

22.- LEVÉE DE LA SÉANCE

96.05.15 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit et est levée.

IL EST 21:00 HEURES

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

M. RÉJEAN BOUCHARD

MME RACHEL BOURGET